Québec

Gouvernement du Québec
Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
et ministre responsable du Plan Nord
Député de Mont-Royal

Québec, le 17 octobre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May, 1er étage
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Je donne suite à la pétition adressée à l'Assemblée nationale et déposée le 21 septembre 2016 par la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques, Mme Manon Massé, concernant la tenue d'une consultation référendaire provinciale sur le projet Énergie Est de TransCanada.

Le 21 novembre 2014, nous nous sommes donné, conjointement avec l'Ontario, sept principes communs pour nous guider dans l'analyse de ce projet :

- Les communautés locales devront être consultées afin d'assurer l'acceptabilité sociale du projet.
- L'ensemble de la portion québécoise du projet sera assujetti à une évaluation environnementale, y compris à une évaluation des émissions de gaz à effet de serre.
- Le projet d'oléoduc devra respecter les plus hauts standards techniques pour assurer la sécurité des citoyens et la protection de l'environnement et sera, en ce sens, suivi par une unité de vigilance permanente.
- Le projet devra satisfaire à la loi en ce qui a trait aux Premières Nations, à leur participation et à leur consultation, le cas échéant.
- Le projet devra générer des retombées économiques et fiscales pour tout le Québec, notamment en matière de création d'emplois dans les régions où il sera installé.
- TransCanada devra garantir un plan d'intervention et de mesures d'urgence selon les standards les plus élevés et assumer son entière responsabilité sur les plans économique et environnemental en cas de fuite ou de déversement terrestre et maritime. Ce plan devra comprendre un fonds d'indemnisation et une garantie financière prouvant la capacité de TransCanada à agir en cas d'accident.
- Les approvisionnements en gaz naturel pour le Québec sont un élément qui devra être sécurisé avant que tout projet d'oléoduc ne soit approuvé.

... verso

5700, 4e Avenue Ouest, A-301
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 643-7295
Télécopieur : 418 643-4318
www.mern.gouv.qc.ca

Afin de consulter la population sur la portion québécoise de ce projet, ce qui est réclamé par la pétition, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, confiera un mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en vertu de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Nous avons également mis sur pied un comité interministériel pour coordonner l'intervention du Gouvernement du Québec auprès de l'Office national de l'énergie (ONE). Ce comité doit notamment se pencher sur l'évaluation des retombées économiques de ce projet et un rapport est attendu dans les prochains mois.

Soyez assuré que notre gouvernement est au fait des enjeux que soulève ce projet et que nous sommes sensibles aux préoccupations soulevées par la population. Notre gouvernement a donc mis en place des processus rigoureux qui permettent à la population de s'exprimer et qui garantissent que le Québec fera valoir ses intérêts, notamment en ce qui concerne l'intégrité, la sécurité des infrastructures et des opérations, les plans d'interventions d'urgence, la maximisation des retombées économiques et la protection de l'environnement et des personnes

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

PIERRE ARCAND